

Quartiercultuur FR

Article 1. objectif du “budget Quartiercultuur”

Le “budget Quartiercultuur” permet aux habitants, jeunes et plus âgés, de réaliser avec d’autres habitants de leur quartier des initiatives socio-culturelles qui touchent l’ensemble des habitants d’une rue ou d’un quartier pendant une période spécifique. Dans ce cadre, la Commune apporte aux habitants un soutien tant au niveau du contenu du projet qu’aux niveaux financier et logistique, lorsque cela s’avère nécessaire. Lorsqu’ils souhaiteront faire appel à un soutien ultérieur, les porteurs de projet connaîtront ainsi les procédures.

Ce règlement décrit les modalités pratiques pour déposer les propositions de projet.

Article 2. Principes généraux

Le “budget Quartiercultuur” est un projet émanant du collège du Bourgmestre et des échevin.e.s, sous l’initiative des échevin.e.s de la Culture Mounir Laarissi et Nathalie de Swaef. Il sera suivi dans son aspect administratif par les services culture francophone et néerlandophone, conformément aux objectifs décrits dans les plans culturels. Lorsque le projet impacte l’espace public, le service mobilité et aménagement urbain traitera la demande en collaboration avec les services Culture.

Article 3. Types de projets qui seront pris en compte

Qui peut être porteurs de projet: Le budget Quartiercultuur s’adresse aux habitants jettois, jeunes et moins jeunes, qui ont un projet construit pour et/ou par les habitants de leur rue ou quartier, indépendamment de considérations politiques, religieuses ou philosophiques et de leur situation personnelle.

Ils doivent être domiciliés dans la rue ou le quartier concernés.

Sont exclus les commerçants et exploitants d’entreprises situés dans la rue ou le quartier envisagés.

Le critère de la répartition géographique sera pris en compte dans l’examen d’une proposition de projet, afin de permettre une répartition des activités sur l’ensemble du territoire jettois. Un projet peut tout à fait s’étaler sur plusieurs semaines ou jours.

Contenu du projet: Le projet vise à rapprocher les gens entre eux et à créer du lien social. Chaque projet approuvé dans le cadre du “budget Quartiercultuur” doit être de nature socioculturelle et contenir au moins l’un des aspects suivants: diffusion culturelle, participation culturelle, éducation culturelle, création culturelle, création de liens sociaux ou une attention particulière au patrimoine. Le projet devra de préférence permettre un rapprochement ou une sensibilisation à différentes cultures et/ou disciplines artistiques. Il pourra concerner une occupation de l’espace public, par exemple la création d’une rue ludique ou vivante.

Les fêtes privées, les fêtes d’écoles et les célébrations à caractère politique, religieux, philosophique ou commercial sont exclues.

Conditions préalables:

- La proposition de projet doit être soutenue par le quartier. Cela signifie que les porteurs de projet s'engagent à informer et inviter les habitants de la rue ou du quartier concernés.
- Toute proposition de projet introduite sera évaluée par les services culture. La commune pourra adapter la proposition introduite ou définir des conditions d'octroi supplémentaires si nécessaire, en discussion avec les porteurs du projet, avant que la proposition de projet ne soit présentée au collège du Bourgmestre et des échevins.
- Lorsque le projet impacte l'espace public (rue ludique ou vivante), il devra être soutenu par un tiers des habitations de la rue et sera traité en collaboration avec le service mobilité et aménagement urbain.
- Le projet doit se réaliser en conformité totale avec la loi belge et les traités européens sur la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Si le budget est utilisé en violation de la législation précitée, cela pourrait amener à des sanctions telles que: refus ou remboursement du subside, cessation unilatérale de la coopération et refus de soutien logistique. La commune de Jette ne peut être tenue responsable des dommages résultants de la mise en œuvre de ces sanctions.
- La proposition de projet répond aux règles sanitaires et de sécurité applicables pendant la crise sanitaire Covid-19.

Article 4. Demande de soutien

La Commune prévoit d'apporter un soutien à plusieurs niveaux. La demande de soutien dans le cadre de ce règlement se déroule à l'aide d'un formulaire de demande. Ce formulaire de demande comporte plusieurs éléments:

- un titre et une description succincte de la proposition de projet
- l'identité et les coordonnées complètes du porteur de projet (nom, prénom, adresse, téléphone, email, et coordonnées bancaires) ainsi que les coordonnées des autres personnes majeures impliquées dans la réalisation du projet
- le type de soutien souhaité, avec une petite description des détails. Par exemple, dans le cadre d'un soutien financier, nous demanderons une estimation des frais engendrés, qui pourraient impliquer d'autres frais ou générer un profit éventuel
- un plan d'action décrivant la réalisation du projet

Le formulaire sera disponible sur le site internet de la commune et mis à disposition par les services culturels communaux.

Chaque demande sera introduite par la poste (Commune de Jette, Service culture, Chaussée de Wemmel 100 , 1090 Jette) ou par email (NL: ccarpentier@jette.irisnet.be; FR: nmote@jette.irisnet.be). Pour toute question, vous pourrez vous adresser à Christophe Carpentier au numéro 02 423 13 67 ou Nadège Mote au 02 423 12 65.

Les différents types de soutien

a. Le soutien en terme de contenu

La commune peut accompagner le porteur de projet dans l'élaboration et la construction de son projet socio-culturel, en partageant par exemple sa connaissance en termes de

recherche de thématiques, de disciplines, d'artistes ou d'associations. Nous disposons d'un réseau étendu d'artistes et d'associations pour vous aider à réaliser votre projet. L'aide concerne également la procédure d'introduction du formulaire. Ce soutien peut s'obtenir de manière directe, simplement par email ou téléphone.

b. Soutien logistique

Les porteurs de projets peuvent faire appel au matériel que la Commune met à disposition pour les associations, dans la mesure de leur disponibilité. La Commune de Jette peut sous certaines conditions se charger du transport du matériel. Le porteur de projet peut venir chercher lui-même le matériel et le ramener à la maison communale pendant les heures d'ouverture de la commune à l'endroit indiqué. Lorsque cela sera nécessaire, le porteur de projet aidera à la livraison, au montage et au démontage du matériel prêté. Il en fera usage en bon père de famille. Le matériel sera protégé du vol et des intempéries. Si le matériel est endommagé, l'organisateur prend à sa charge des frais de réparation. Lorsque le matériel est inutilisable, le porteur dédommagera la commune à hauteur de la valeur du matériel neuf.

c. Le soutien financier

L'intervention financière de la commune ira de 0€ à jusqu'à 1000€. Les types de frais qui seront pris en considération relèvent de plusieurs catégories, telles que: les frais publicitaires et de promotion, le dédommagement d'animateurs pour des workshops, les dédommagements de bénévoles, les frais logistiques pour la location de matériel, l'assurance, etc. Seront exclues toute forme d'intérêt financier à titre personnel ou commercial. Par ailleurs, l'intervention financière liée au projet est non-cumulable avec d'autres sources de financements communaux (un même projet ne peut pas faire l'objet de plusieurs subsides communaux).

Article 5. Sélection du projet

Les projets sont sélectionnés sur base des critères mentionnés à l'article 3. Les services culture conseillent et orientent la définition et la réalisation du projet, en collaboration avec le CCJ et le conseil culturel Jettois (Cultuurraad). Les propositions de projets se référant à une rue ludique ou vivante feront l'objet d'un accord préalable du service mobilité et aménagement urbain. Ils seront approuvés par le collège du bourgmestre et échevin.e.s.

Article 6. Attribution, financement et rapport du projet

Le porteur du projet sera averti par courrier ou par mail de la suite réservée à la proposition de projet, dépendant de la forme dont a été déposé la candidature (mail ou courrier). Un délai d'environ 3 semaines sera nécessaire, depuis le dépôt de la demande jusqu'à la validation du projet.

Dès lors que l'intervention communale du Quartiercultuur a été validée, les porteurs du projets s'engagent à faire référence de la commune dans toute communication.

L'approbation du projet implique le paiement direct de 100% des frais reconnus et approuvés. La commune ne couvre pas les bénévoles par une assurance. Les bénévoles devront eux-mêmes souscrire à une assurance gratuite - plus d'information à ce sujet est disponible sur le site internet de la COCOF: <https://ccf.brussels/assurance-volontariat-gratuite/>

Si l'assurance est payante, les frais pourront être couverts par le soutien financier communal.

Après l'activité, les porteurs du projets établiront un rapport de l'activité, composé de quelques photos et une enquête succincte.

Article 7. Calendrier

Les demandes de soutien peuvent être introduites jusqu'au 30 août inclus, pour des projets pouvant être réalisés jusqu'au 15 octobre 2020.

Annexe - guide d'inspiration: quelques exemples

Concerts aux balcons

Cinéma plein air avec les voisins

ateliers d'art plastique, par exemple pour enfants ou ados

Groupe de lecture ou cinéclub en ligne (virtuel)

Atelier de slam, de poésie (virtuel)

Une rue dédiée au jeu: envie de sortir les rollers des enfants, de proposer à vos voisins une partie de pétanque pendant que les enfants font des bulles? Une rue consacrée aux jeux est la solution! Préparez vos craies de trottoir, contactez un conteur d'histoires ou une troupe de cirque et laissez l'espace aux piétons, aux petits et aux grands joueurs, pendant une période déterminée, telle qu'une semaine ou quelques jours spécifiques d'une semaine, étalés sur un mois.

Inspiratiegids

Balkonconcerten

Cinema en plein air avec tes voisins

Art plastiques, ateliers dessin pour enfants en plein air

Groupe de lecture ou de films virtuels

un atelier de slam, de grafitti, de street art dans son ensemble

Een speelstraat - Zin om de skeelers van je zoon van onder het stof te halen, of jouw burens over te halen tot een spelletje petanque, terwijl de kinderen samen bellen blazen? Een speelstraat biedt de oplossing. Haal het stoepkrijt naar boven, boek een verhalenvertelster of een circusanimatie en geef alle ruimte aan voetgangers, spelende kinderen en volwassenen, op welbepaalde dagen en/of gedurende een zekere periode.